

COLLECTES DES ORDURES ET DU RECYCLAGE

Avril						
D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
Mai						
D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				



MUNICIPALITÉ DE GRAND-MÉTIS

70, chemin Kempt
 Grand-Métis (Québec) G0J 1Z0
 Téléphone (418) 775-6485
 Télécopie (418) 775-3591
 Courriel : grandmetis@mitis.qc.ca

Site internet : <http://www.municipalite.grand-metis.qc.ca>

INFO-MUNICIPALE



Avril 2016

Municipalité de Grand-Métis

Chantal Tremblay,

Directrice générale / sec. trés.



Informations diverses

❖ PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL :

La municipalité de Grand-Métis vous informe que les prochaines réunions ordinaires du conseil municipal auront lieu **le lundi 2 mai 2016 et le 6 juin 2016** à 19h30 au bureau municipal.

❖ BACS DISPONIBLES :

Des bacs pour les ordures et le recyclage sont disponibles à la municipalité au coût de 92.00\$ et pour le compostage au coût de 20.00\$. Pour en réserver un, Communiquez au bureau municipal au 775-6485.

❖ SENSIBILISATION SUR L'ENTREPOSAGE SÉCURITAIRE DES ARMES À FEU AUPRÈS DE LA POPULATION DE GRAND-MÉTIS

Des verrous de pontet sont présentement disponibles au bureau municipal au coût de 5\$. Ce verrou protégera contre l'usage non autorisé des fusils, des carabines et des armes de poing. Pour réserver votre verrou de pontet, communiquez au bureau municipal au (418) 775-6485.

- Appli Voilà! Suite au lancement de la nouvelle plateforme Voilà! aujourd'hui, le lien vers la page concernant l'appli Signalement de Voilà a été modifié.
www.appvoila.com/fr/signalement/

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX - BUREAU MUNICIPAL

Heures d'ouverture :

Lundi au jeudi : 8h30 au 16h30, Vendredi : 8h30 à 12h

Personnel :

Directrice générale :	Chantal Tremblay	418-750-6485
Employé municipal :	Marc-André Migneault	418-775-6485
Inspecteur en urbanisme :	Michel Lagacé	418-775-8445, poste
Agente en milieu rural :	Kathy Laplante	2251 ou 775-8188

PRÉDICTION DES MARÉES – AVRIL 2016

INSTITUT MAURICE-LAMONTAGNE

Jour	Heure	Hauteur (m)									
1	01:29	1.5	8	20:54	0.1	16	16:50	1.2	24	15:39	3.5
1	08:04	3.3	9	03:07	4.7	16	22:53	3.0	24	21:27	0.9
1	15:03	1.4	9	09:28	-0.1	17	05:01	1.4	25	03:45	4.0
1	21:02	2.7	9	15:35	4.2	17	11:12	3.3	25	10:09	0.7
2	02:53	1.5	9	21:36	0.2	17	17:41	1.1	25	16:13	3.4
2	09:23	3.3	10	03:52	4.6	17	23:47	3.2	25	21:59	0.9
2	16:20	1.3	10	10:17	0.0	18	05:57	1.2	26	04:20	4.0
2	22:21	2.8	10	16:22	4.0	18	12:04	3.4	26	10:45	0.8
3	04:16	1.4	10	22:20	0.4	18	18:22	1.0	26	16:51	3.2
3	10:38	3.4	11	04:40	4.5	19	00:28	3.4	26	22:35	1.1
3	17:19	1.1	11	11:08	0.3	19	06:42	1.0	27	04:58	3.8
3	23:23	3.1	11	17:12	3.7	19	12:47	3.5	27	11:26	0.9
4	05:22	1.1	11	23:07	0.6	19	18:57	1.0	27	17:32	3.1
4	11:39	3.7	12	05:30	4.2	20	01:04	3.6	27	23:15	1.2
4	18:07	0.8	12	12:04	0.6	20	07:21	0.9	28	05:40	3.7
5	00:13	3.5	12	18:06	3.3	20	13:24	3.5	28	12:14	1.1
5	06:17	0.8	12	23:59	1.0	20	19:29	0.9	28	18:21	3.0
5	12:30	4.0	13	06:26	3.9	21	01:38	3.8	29	00:03	1.4
5	18:50	0.5	13	13:10	0.9	21	07:57	0.7	29	06:31	3.5
6	00:58	3.9	13	19:08	3.1	21	13:59	3.6	29	13:13	1.2
6	07:07	0.4	14	01:03	1.2	21	19:58	0.8	29	19:21	2.9
6	13:17	4.2	14	07:30	3.6	22	02:10	3.9	30	01:07	1.5
6	19:31	0.3	14	14:27	1.1	22	08:30	0.7	30	07:33	3.4
7	01:41	4.3	14	20:21	2.9	22	14:32	3.6	30	14:24	1.3
7	07:54	0.2	15	02:23	1.4	22	20:27	0.8	30	20:32	2.9
7	14:03	4.3	15	08:46	3.4	23	02:41	4.0	1	02:26	1.5
7	20:12	0.2	15	15:44	1.2	23	09:02	0.6	1	08:46	3.4
8	02:24	4.5	15	21:42	2.9	23	15:05	3.5	1	15:35	1.2
8	08:41	0.0	16	03:49	1.5	23	20:57	0.8	1	21:45	3.1
8	14:48	4.3	16	10:05	3.3	24	03:13	4.0	2	03:48	1.4



Bonjour à vous,

Bénévoles, organismes et citoyens de Grand-Métis.

Je me présente, Josy-Anne Bérubé, nouvelle coordonnatrice en loisirs intermunicipal pour les municipalités de Padoue, St-Octave-de-Métis et Grand-Métis. J'aurai l'honneur et le plaisir de travailler avec vous dans les mois à venir.

Voici un bref résumé de mes mandats :

- Être à l'écoute des idées et besoin de la population;
- Planifier et organiser des activités et événements avec les bénévoles du milieu;
- Contribuer au développement d'une offre de loisir intermunicipal;
- Développer et soutenir l'implication active des bénévoles;
- Coordonner et superviser le camp de jour;
- Participer à la préparation de demandes financières;
- Toutes autres tâches connexes.

Voici mes coordonnées pour communiquer avec moi ou venir me rencontrer :

Bureau : bureau municipal de St-Octave-de-Métis (Possibilité de déplacement à Padoue et Grand-Métis)

Téléphone : (418) 732-6684

Courriel : grandmetis@mitis.qc.ca (pour le moment. Nous aurons bientôt une adresse spécifiquement pour le loisir)

Au plaisir de vous rencontrer et de travailler avec vous.

Josy-Anne Bérubé

Une question d'urbanisme...

Inspecteur en urbanisme

M. Michel Lagacé est l'inspecteur en urbanisme de la municipalité. Il est possible de le rencontrer, sur rendez-vous, au bureau municipal le jeudi entre 13h15 et 16h30.

Un permis, vous dites ?

La belle saison arrive à grand pas et la saison des travaux aussi! Vous avez un projet de construction, de rénovation ou d'autres travaux sur votre propriété ? Sachez qu'un permis est nécessaire pour la majorité des travaux. Pour en faire la demande, vous devez remplir le formulaire prévu à cet effet, disponible au bureau municipal ou sur le site web de la municipalité. Il est à noter que certains documents sont obligatoires, selon la nature de la demande.



Abris d'hiver (tempo)

Qui dit printemps dit aussi l'enlèvement des abris d'hiver sur le territoire de la municipalité. Le règlement de zonage stipule que ce type d'abri doit être enlevé au plus tard le 30 mai.

Nouveau crédit d'impôt Rénovert

Depuis mars 2016, ce crédit d'impôt remboursable est mis en place temporairement pour encourager les particuliers à réaliser des travaux de rénovation résidentielle écoresponsable reconnus qui ont une incidence positive sur le plan énergétique ou environnemental.

Il s'adresse à vous, si vous faites exécuter des travaux de rénovation résidentielle écoresponsable reconnus à l'égard d'une habitation dont vous êtes propriétaire ou copropriétaire et qui est soit votre lieu principal de résidence, soit votre chalet habitable à l'année que vous occupez normalement. Cette habitation est l'une ou l'autre des habitations suivantes et sa construction a été complétée avant le 1er janvier 2016 :

- une maison individuelle

- une maison usinée ou une maison mobile installée à demeure;
- un appartement d'un immeuble en copropriété divise (condominium);
- un logement d'un immeuble à logements multiples à vocation résidentielle;
- un chalet habitable à l'année qui est normalement occupé par le particulier.

Les travaux de rénovation écoresponsable reconnus doivent être effectués par un entrepreneur qualifié en vertu d'une entente conclue après le 17 mars 2016 et avant le 1er avril 2017.

Le montant maximal du crédit d'impôt que vous pouvez demander à l'égard de votre habitation admissible est de 10 000 \$. Il correspond à 20 % de la partie des dépenses admissibles qui excède 2 500 \$ que vous aurez payées après le 17 mars 2016 et avant le 1er octobre 2017.

Particularités

Aucune construction attenante ou accessoire à l'habitation, à l'exception d'un garage qui y est attaché, ne sera considérée comme faisant partie de votre habitation admissible.

Dans le cas d'un appartement d'un immeuble en copropriété divise (condominium), les dépenses admissibles comprennent toute dépense payée par le syndicat des copropriétaires, jusqu'à concurrence de la part de votre unité dans cette dépense. Notez que, dans ce cas, le syndicat des copropriétaires devra vous avoir fourni, au moyen du formulaire prescrit, les renseignements relatifs aux travaux ainsi que le montant de la part relative à votre unité dans la dépense.

Notez que les travaux de rénovation écoresponsable pour la conservation et qualité de l'eau seront admissibles au crédit d'impôt seulement si votre habitation admissible constitue votre lieu principal de résidence.

L'aide financière qui sera accordée par ce crédit d'impôt pourra s'ajouter, s'il y a lieu, à celle qui est offerte pour des rénovations résidentielles écoénergétiques en vertu du programme Rénoclimat administré par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.

Pour plus d'information, veuillez communiquer avec Revenu Québec au 1 800 267-6299.

Source : Site web de Revenu Québec

Offre d'emploi – Camp de jour 2016

L'été 2016 arrive à grand pas et la municipalité de St-Octave-de-Métis est à la recherche d'animateurs (trices) pour son camp de jour.

Description des tâches :

- Travailler sous l'autorité de la coordonnatrice en loisirs;
- Participer à l'élaboration de la programmation d'activités;
- Animer les jeunes inscrits au camp de jours;
- Voir à la sécurité du groupe;
- Toutes autres tâches connexes.



Qualifications :

- Être âgé(e) d'au moins 15 ans;
- Posséder des aptitudes pour le travail en équipe;
- Avoir une expérience avec les enfants;
- Être dynamique, patient (e) et débrouillard (e).

Durée de l'emploi :

7 semaines (27 juin au 12 août)
35 h / semaine

Tu es quelqu'un de dynamique, qui aime les enfants et tu désires passer un bel été en compagnie des jeunes de la région? Fais-nous parvenir une lettre de présentation ainsi que ton curriculum vitae avant **jeudi le 5 mai 16 h**, au bureau municipal à l'attention de Josy-Anne Bérubé :



201, rue de l'Église,
Saint-Octave de Métis (Qc)
G0J 3B0

Pour plus d'informations communiquez avec Josy-Anne Bérubé, coordonnatrice des loisirs intermunicipal au (418) 732-6684.



Au mois d'avril, découvrez les multiples visages de l'autisme

Le mois d'avril est le mois de l'autisme. Un terme parfois nébuleux. À l'occasion du mois thématique, Autisme de l'Est-du-Québec (ADEQ) tente de démystifier ce trouble neurologique qui touche environ 1 % de la population.

Depuis 2013, on parle du trouble du *spectre* de l'autisme (TSA), qui fait référence aux conditions très différentes des personnes vivant avec ce trouble. S'il est parfois facilement détectable en raison des comportements *étranges* de la personne, ce trouble peut également s'avérer beaucoup plus subtil. Il n'en reste pas moins que les personnes vivant avec un TSA ainsi que leur entourage sont souvent victimes de nombreux préjugés et de stigmatisation. Comprenons mieux ce que cela veut dire d'« être une personne autiste ». Cela signifie penser, ressentir et agir de manière distincte parce que le fonctionnement cérébral n'est pas le même que les neurotypiques (les personnes dont cerveau fonctionne *normalement*). Plus spécifiquement, le TSA se réfère à des difficultés à gérer ses émotions et à interagir avec les autres; à un intérêt pour des éléments très précis; à une fascination ou une aversion pour certains stimuli (textures, sons, etc.); ainsi qu'à une rigidité pour certaines habitudes.

La personne vivant avec un TSA nécessite souvent un accompagnement particulier. Aussi, il n'est pas rare que la famille et l'entourage répondent avec difficulté aux besoins de la personne autiste. Ces proches sont ainsi plus à risque de vivre de l'épuisement physique, de la détresse psychologique, de se sentir démuni face au manque d'information et de vivre de l'isolement. C'est alors d'autant plus important d'être ouvert à la différence et de s'intéresser à la personne vivant avec un TSA. S'il est vrai que de s'ouvrir à ces personnes ne change pas le monde, ça en change notre perception et nous permet d'élargir nos horizons.

Pour plus d'information :
Autisme de l'Est-du-Québec
www.autismedelest.org
1-877-725-2575



L'Université du Québec à Rimouski, en partenariat avec l'Université de Bretagne Occidentale (France), lance une première formation internationale sur les risques côtiers offerte gratuitement via internet (voir [la vidéo de présentation](#)). Ce cours en ligne ouvert aux masses (CLOM), que l'on appelle communément MOOC, vise un public large, puisqu'aucun prérequis n'est nécessaire. Toute personne intéressée par la question des risques naturels côtiers peut donc s'y inscrire d'ici le 23 mai (<https://www.fun-mooc.fr/courses/UBO/63001S02/session02/about>).

Différents thèmes seront abordés au cours des 7 semaines de formations (du 9 mai au 25 juin 2016), notamment les aléas d'érosion et de submersion côtière, la vulnérabilité en zone côtière ou les méthodes de prévention des risques côtiers et de gestion de crise. Nous estimons à 2h30 le temps de travail hebdomadaire, mais chacun est libre d'y consacrer le temps qu'il souhaite. Une attestation de suivi de l'UQAR sera remise à la fin de la formation. Pour plus d'informations, vous pouvez écrire à l'adresse formationcontinue@uqar.ca.

Guillaume Marie, Ph.D.
Professeur de géographie des zones côtières
Université du Québec à Rimouski
(+1) 418-723-1986, poste 1182, bureau B013

[Laboratoire de dynamique et de gestion intégrée des zones côtières](#)
[Laboratoire d'Archéologie et de Patrimoine](#)
[Groupe de recherche sur les environnements nordiques BORÉAS](#)

DÉNEIGEMENT

Les contribuables de la municipalité de Grand-Métis ont jusqu'au 1^{er} mai 2016 pour faire des réclamations suite à des bris causés par le déneigement sur les chemins municipaux : le rang 2 Est des Écossais, le chemin Kempt, le chemin de l'Anse-des-Morts, Chemin Pointe-Leggatt. Les demandes doivent être faites par écrits et adressées au bureau municipal.

L'OBVNEBSL lance une nouvelle campagne de distribution d'arbres et d'arbustes !

Rimouski, le 5 avril 2016 – Le printemps est à nos portes et, avec le dégel, vous pensez que votre rive aurait un grand besoin d'être reverdie? Pourquoi ne pas la revégétaliser!

L'Organisme des bassins versants du Nord-Est du Bas-Saint-Laurent (OBVNEBSL) vous offre la chance de vous procurer des arbres et des arbustes riverains à prix modiques, variant entre 2\$ et 8\$ selon le format et l'essence choisie. Rustiques au climat de la région, ces arbres et arbustes sont spécialement adaptés pour contrer l'érosion de vos berges tout en les embellissant. Notez que le printemps est un bon moment pour la plantation car les végétaux auront tout l'été pour s'enraciner avant l'hiver.

Que vous soyez des municipalités, villégiateurs, industriels, résidents, agriculteurs ou commerçants, impliquez-vous en faisant un geste important pour le maintien d'une rive en santé!

Comment faire votre commande?

Depuis le 4 avril et jusqu'au 13 mai 2016, commandez en ligne sur le site internet de l'OBVNEBSL: <http://bit.ly/1bmf5oW>. La distribution sera ensuite effectuée à travers le bassin versant à partir du 30 mai 2016.

Vous ne savez pas par où commencer ?

Une petite équipe de conseillers sont disponibles pour vous guider dans l'aménagement et la plantation de votre rive !

Christian Hubert

Agent de projets et des communications

environnement@obv.nordestbsl.org

T418-722-0666 poste 108

Le Fonds Éco IGA distribue des barils et des composteurs!

Dans le cadre du programme Clé en main, le Fonds Éco IGA distribuera des **barils récupérateurs d'eau de pluie** et des **composteurs domestiques** dans votre région administrative!

- Les barils et les composteurs seront offerts au coût de **30 \$ chacun**.
- **70 articles** (barils et composteurs) sont disponibles par magasin.
- Une **inscription est obligatoire** pour courir la chance de se procurer l'un ou l'autre.
- Une seule inscription par adresse municipale est autorisée.
- Les inscriptions ferment 14 jours avant la date de distribution dans votre magasin. S'il y a plus de 70 inscriptions dans un magasin, nous procéderons à un **tirage au sort électronique** afin de déterminer les récipiendaires.
- Un courriel sera envoyé aux gagnants ainsi qu'aux non-gagnants les informant du résultat du tirage environ 10 jours avant la date de distribution, vérifiez bien vos courriels indésirables.
- Deux courriels de rappel seront également envoyés 3 à 5 jours avant la date de distribution aux récipiendaires de barils ou de composteurs.
- **Un contrôle de qualité est effectué avant la distribution du matériel. Malgré tout, advenant qu'un récipiendaire constate que son baril d'eau de pluie ou son composteur est défectueux, un délai de 15 jours après la date de distribution est alloué pour le déclarer auprès du Jour de la Terre. Après ce délai, le Jour de la Terre ne garantit aucun échange ou remboursement.**

IGA Mont-Joli

1330, boulevard Gaboury

Mont-Joli, G5H 4B2

La distribution aura lieu le jeudi **9 juin 2016** de **16h00 à 19h00**. *Distribution will be held on Thursday **June 9, 2016** from **4 p.m. to 7 p.m.***